

AFFAIRE N° 31. - Approbation du cahier des charges pour l'ENLEVEMENT des EAUX GRASSES provenant des cantines scolaires pour la période du 19 Août 1968 au 6 Juillet 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir approuver le cahier des charges pour l'enlèvement des eaux grasses provenant des cantines scolaires pour la période du 19 Août 1968 au 6 Juillet 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. TESSIER. - Puisque nous parlons des cantines scolaires, je tiens à signaler au Conseil Municipal que j'ai été surpris, lors d'une visite, par l'odeur épouvantable qui émanait de la cantine scolaire des Camélias (filles).

M. DIJOUX. - J'ai fait la même remarque il y a quelques jours, et je vous remercie, mon collègue, d'y faire allusion.

M. PICARD. - La même odeur émane de la cour de l'Ecole d'Application Garçons.

M. DIJOUX. - Je m'y suis rendu il y a quelques jours et je n'ai rien remarqué.

LE MAIRE. - Je demanderai au responsable des cantines scolaires, M. MALET, ainsi qu'à l'Ingénieur communal M. BEL d'aller se rendre compte sur place de l'origine de ces nuisances et de faire le nécessaire pour les faire disparaître.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopté le cahier des charges pour l'enlèvement des eaux grasses provenant des cantines scolaires.

*Approuvé
le 26/07/69
Secrétaire
Signé: Ph. Kestler
M. MALET, ainsi qu'à l'Ingénieur communal M. BEL d'aller se rendre compte sur place de l'origine de ces nuisances et de faire le nécessaire pour les faire disparaître.
A l'unanimité, le Conseil Municipal adopté le cahier des charges pour l'enlèvement des eaux grasses provenant des cantines scolaires.
Signé: M. Robin*